

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR PROMOTION INTERNE D'INGENIEUR·E TERRITORIAL·E ALINEAS 1 ET 2

SESSION 2020

I - L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR PROMOTION INTERNE D'INGENIEUR·E TERRITORIAL·E ALINEAS 1 et 2

A) Les missions des ingénieur·es territoriaux·les

Conformément au décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieur.es territoriaux.ales, les ingénieur·es territoriaux·ales exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines relatifs :

- À l'ingénierie,
- À la gestion technique et à l'architecture,
- Aux infrastructures et aux réseaux,
- À la prévention, et à la gestion des risques,
- À l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages,
- À l'informatique et aux systèmes d'information.

Ils/elles assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils/elles peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets.

Ils/elles sont chargé·es, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

Seul·es les fonctionnaires du cadre d'emplois répondant aux conditions des articles 10 ou 37 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 peuvent exercer les fonctions d'architecte.

Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur·e territorial·e peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics de

l'habitat, les laboratoires d'analyses et tout autre établissement public relevant de ces collectivités.

Ils/elles peuvent également occuper les emplois de directeur·rice des services techniques des communes et de directeur·rice général·e des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitant·es.

En outre, ils/elles peuvent occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés en application des dispositions du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987.

B) Les conditions d'accès au concours

Pouvaient se présenter au titre de cet examen professionnel alinéa 1, les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B ;

Pouvaient se présenter au titre de cet examen professionnel alinéa 2, les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigeaient depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existait pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

C) Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité devaient initialement se dérouler le 18 juin 2020 et les épreuves d'admission étaient programmées pour novembre 2020. Celles-ci ont cependant fait l'objet d'un report en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Périodes d'inscription	Du 7 janvier au 12 février 2020
Date limite de retour des dossiers	20 février 2020
Epreuves écrites d'admissibilité	13 octobre 2020 (alinéa 1)
Jury d'admissibilité	14 décembre 2020
Epreuves d'admission	15 au 18 février 2021 (alinéas 1 et 2)
Jury d'admission	17 mars 2021

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a organisé ce concours pour l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme.

D) Inscriptions

Pour l'examen relevant de l'alinéa 1 :

313 candidat·es se sont inscrit·es et 263 ont été admis·es à concourir, réparti·es comme suit :

Spécialités	Inscrit·es	Admis·es à concourir	Présent·es
Ingénierie, gestion technique et architecture	71	59	36 (61.01%)
Infrastructures et réseaux	75	61	38 (62.30%)
Prévention et gestion des risques	62	53	40 (75.47%)
Urbanisme, aménagement et paysages	39	32	21 (65.62%)
Informatique et systèmes d'information	66	58	38 (65.52%)
TOTAL	313	263	173 (65.78%)

En détail :

	Candidat·es admis·es à se présenter	Candidat·es Présent·es
INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE	59	36
- Construction et bâtiment	33	20
- Centres techniques	10	7
- Logistique et maintenance	16	9
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	61	38
- Voirie et réseaux divers (VRD)	55	36
- Déplacements et transports	6	2
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES	53	40
- Sécurité et prévention des risques	13	10
- Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	4	4
- Déchets, assainissement	23	16
- Sécurité du travail	13	10
URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES	32	21
- Urbanisme	7	4

- Paysages, espaces verts	25	14
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	58	38
- Systèmes d'information et de communication	38	8
- Réseaux et télécommunications	12	9
- Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	8	5

Pour l'examen relevant de l'alinéa 2 :

22 candidat·es se sont inscrit·es et 16 ont été admis·es à concourir.

II - CANDIDAT·ES

A) REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGES

Les candidat·es admis·es à concourir pour l'examen relevant de l'alinéa 1 étaient au nombre de 263. $\frac{3}{4}$ des candidat·es étaient des hommes (199 hommes/263 admis·es soit 75.67%).

REPARTITION HOMMES/ FEMMES DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR						
	Spécialités	Total	Femmes	%	Hommes	%
Examen relevant de l'alinéa 1	Ingénierie, gestion technique et architecture	59	7	11.86%	52	88.14%
	Infrastructures et réseaux	61	10	16.39%	51	83.61%
	Prévention et gestion des risques	53	20	37.74%	33	62.27%
	Urbanisme, aménagement et paysages	32	8	25%	24	75%
	Informatique et systèmes d'information	58	19	32.76%	39	67.24%
	TOTAL	263	64	24.33%	199	75.67%
Examen relevant de l'alinéa 2		16	2	12.5%	14	87.5%

Concernant l'examen relevant de l'alinéa 2, le constat est identique : 14 candidat·es sur les 16 admis·es à concourir étaient des hommes (soit 87.5%). Cela conforte l'idée que cette filière est majoritairement masculine.

Pour les deux types d'examens et toutes options confondues, les candidats admis·es à concourir les plus nombreux avaient entre 40 et 49 ans.

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR TRANCHE D AGE							
		Nombre de candidats admis·es à concourir pour l'examen relevant de l'alinéa 1 (263)					Nombre de candidats admis·es à concourir pour l'examen relevant de l'alinéa 2 (16)
		Ingénierie, gestion technique et architecture	Infrastructures et réseaux	Prévention et gestion des risques	Urbanisme, aménagement et paysages	Informatique et systèmes d'information	
TRANCHES D'AGE	20 ans et moins	0	0	0	0	0	0
	20 à 29 ans	1	0	0	1	0	0
	30 à 39 ans	16	17	10	7	11	0
	40 à 49 ans	29	34	35	20	32	10
	50 ans et plus	13	10	8	4	15	6
	TOTAL	59	61	53	32	58	16
%	20 ans et moins	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	20 à 29 ans	0.38%	0%	0%	0.38%	0%	0%
	30 à 39 ans	6.08%	6.46%	3.80%	2.66%	4.18%	0%
	40 à 49 ans	11.03%	12.93%	13.31%	7.60%	12.17%	62.5%
	50 ans et plus	4.94%	3.80%	3.04%	1.52%	5.70%	37.5%
	TOTAL	22.43%	23.19%	20.15%	12.17%	22.05%	100%

B) ORIGINE GEOGRAPHIQUE

De manière générale, les candidat·es admis·es à concourir étaient majoritairement domicilié·es dans la région des Hauts-de-France : 42.97% des candidat·es de l'examen relevant de l'alinéa 1 et 37.5% des candidats de l'examen relevant de l'alinéa 2 habitaient dans le Nord.

DEPARTEMENTS D'ORIGINE	Nombre de candidat·es admis·es à concourir (alinéa 1)	%	Nombre de candidat·es admis·es à concourir (alinéa 2)	%
Aisne (02)	5	1.90%	0	0%
Ardèche (07)	3	1.14%	0	0%
Ardennes (08)	2	0.76%	0	0%
Aube (10)	1	0.38%	0	0%
Calvados (14)	2	0.76%	0	0%
Charente-Maritime (17)	2	0.76%	0	0%
Côtes-d'Armor (22)	1	0.38%	0	0%
Dom-Tom (97)	4	1.52%	0	0%

Eure (27)	2	0.76%	1	6.25%
Gironde (33)	1	0.38%	0	0%
Haute-Garonne (31)	1	0.38%	0	0%
Haute-Marne (52)	1	0.38%	0	0%
Indre (36)	1	0.38%	0	0%
Loire (42)	0	0%	1	6.25%
Loiret (45)	1	0.38%	0	0%
Marne (51)	11	4.18%	0	0%
Meurthe et Moselle (54)	1	0.38%	0	0%
Moselle (57)	1	0.38%	0	0%
Nord (59)	113	42.97%	6	37.5%
Oise (60)	18	6.84%	1	6.25%
Pas-de-Calais (62)	58	22.05%	6	37.5%
Puy-de-Dôme (63)	1	0.38%	0	0%
Pyrénées-Atlantiques (64)	1	0.38%	0	0%
Rhône (69)	2	0.76%	0	0%
Seine-Maritime (76)	8	3,04%	0	0%
Somme (80)	19	7.22%	1	6.25%
Val-de-Marne (94)	1	0.38%	0	0%
Val-d'Oise (95)	1	0.38%	0	0%
Vienne (86)	1	0.38%	0	0%
TOTAL	263	100%	16	100%

C) NIVEAU DE DIPLOMES ET PREPARATION

Les candidat·es admis·es à concourir pour l'examen relevant de l'alinéa 1 étaient majoritairement titulaires d'un BAC+2 tandis que la moitié des candidat·es admis·es à concourir pour l'examen relevant de l'alinéa 2 n'étaient pas titulaires du baccalauréat.

REPARTITION PAR NIVEAU DE DIPLOME DES ADMIS·ES A CONCOURIR				
Niveau de diplôme	Nombre de candidat·es admis·es à concourir (alinéa 1)	%	Nombre de candidat·es admis·es à concourir (alinéa 2)	%
Non précisé	0	0%	0	0%
Père et mère de 3 enfants	2	0.76%	0	0%
Validation des acquis de l'expérience	1	0.38%	0	0%
Reconnaissance de l'expérience professionnelle	0	0%	0	0%
Diplôme homologué	2	0.76%	0	0%
Niveau 1 (aucun)	0	0%	0	0%

Niveau 2 (anciennement niveau V bis)	0	0%	0	0%
Niveau 3 (BEP, CAP, Brevet)	25	9.51%	8	50%
Niveau 4 (BAC)	67	25.48%	4	25%
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	90	34.22%	3	18.75%
Niveau 6 (Licence, maîtrise)	38	14.45%	1	6.25%
Niveau 7 (Master, DESS, DEA)	0	0%	0	0%
Niveau 8 (Doctorat)	28	10.65%	0	0%
TOTAL	263	100%	16	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR QUI ONT SUIVI UNE PREPARATION						
PREPARATION	Candidat·es de l'examen relevant de l'alinéa 1	%	Candidat·es de l'examen relevant de l'alinéa 2	%	TOTAL	%
Non précisé	25	9.51%	2	12.5%	27	9.68%
CNFPT	95	36.12%	4	25%	99	35.48%
Préparation personnelle	133	50.57%	10	62.5%	143	51.25%
Autres	10	3.80%	0	0%	10	3.58%
TOTAL	263	100%	16	100%	279	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON LA SOURCE D'INFORMATION SUR LE CONCOURS				
SOURCE	Candidat·es de l'examen relevant de l'alinéa 1	%	Candidat·es de l'examen relevant de l'alinéa 2	%
Bouche à oreille	21	7.98%	0	0%
Calendrier concours	159	60.46%	13	81.25%
Journal Officiel	1	0.38%	0	0%
Site internet du CDG59	35	13.31%	2	12.5%
Presse	0	0%	0	0%
Pôle emploi	0	0%	0	0%
Forum	0	0%	0	0%
Autres	28	10.65%	1	6.25%
Non précisé	19	7.22%	0	0%
TOTAL	263	100%	16	100%

III - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A) DEROULEMENT

Pour rappel, les épreuves d'admissibilité de l'examen relevant de l'alinéa 1 étaient initialement programmées le 18 juin 2020. Les épreuves ont été reportées au 13 octobre 2020. Celles-ci se sont déroulées au centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59).

Les candidat·es admis·es à concourir à l'examen relevant de l'alinéa 1 ont subi les épreuves suivantes :

1° La rédaction, à partir des éléments d'un dossier remis au·à la candidat·e, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé·e (durée : quatre heures ; coefficient 3) ;

2° L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le·la candidat·e, au moment de son inscription, parmi celles prévues à l'annexe du décret du 26 février 2016 susvisé (durée : quatre heures ; coefficient 5).

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du·de la candidat·e.

Se sont présenté·es :

Examen relevant de l'alinéa 1	Candidat·es admis·es à concourir	%	Candidat·es Présent·es	Taux de participation
Ingénierie, gestion technique et architecture	59	22.43%	36	61.02%
Infrastructures et réseaux	61	23.19%	38	62.30%
Prévention et gestion des risques	53	20.15%	40	75.47%
Urbanisme, aménagement et paysage	32	12.17%	21	65.62%
Informatique et systèmes d'information	58	22.05%	38	65.52%
TOTAL	263	100%	173	65.78%

Le taux d'absentéisme pour chaque spécialité peut s'expliquer notamment par le report des épreuves dans le temps dû à la crise sanitaire.

Bilan des corrections :

A titre liminaire, il convient de rappeler que les sujets ont été élaborés par la Cellule Nationale Pédagogique.

Il ressort des rapports de correction que le sujet de la note était transversal, qu'il pouvait concerner toutes les spécialités et ainsi favoriser l'équité des candidat.es. La thématique a été jugée intéressante, d'actualité et tout à fait adaptée à la réalité des ingénieur.es territoriaux.ales. L'épreuve du projet a elle aussi été jugée bien adaptée au grade d'ingénieur.e.

Sur l'ensemble des épreuves, les correcteur.rices ont relevé certaines faiblesses dans les copies :

- un manque d'esprit de synthèse ;
- un manque de perspective, d'analyse globale et de projection ;
- des lacunes en matière de syntaxe et d'orthographe ;

Les correcteur.rices ont formulé les observations et conseils suivants à destination des candidat.es :

- travailler l'esprit de synthèse ;
- ordonner son propos autour d'un plan et organiser ses idées autour d'un fil conducteur afin de fluidifier la démonstration ;
- construire des propositions personnelles, innovantes et précises pour se démarquer ;
- approfondir la méthodologie de projet ;
- soigner l'écriture et l'orthographe

B) RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Les moyennes générales sont les suivantes :

RESULTATS D'ADMISSIBILITE POUR L'EXAMEN RELEVANT DE L'ALINEA 1									
Spécialités	Moyenne par spécialité (2 épreuves)	Note la + haute		Note la + basse		Nombre de notes éliminatoires		Nombre de notes ≤ à 10	
		Rédaction d'un dossier	Projet ou étude	Rédaction d'un dossier	Projet ou étude	Rédaction d'un dossier	Projet ou étude	Rédaction d'un dossier	Projet ou étude
Ingénierie, gestion technique et architecture	7.27	13.50	13.25	6.50	2.75	2	7	28	28
Infrastructures et réseaux	8.72	15.00	14.00	0	4.50	2	1	17	29
Prévention et gestion des risques	8.47	16	14.75	3.50	2	6	4	24	29
Urbanisme, aménagement et paysages	10.08	14	16	5	2.75	0	2	13	10
Informatique et systèmes d'information	8.90	14.25	13.25	6	3	1	9	19	26
TOTAL	8.57					11	23	101	122

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidat·es, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants pour chacune des spécialités de l'examen relevant de l'alinéa 1 :

SEUILS D'ADMISSIBILITE RETENUS POUR L'EXAMEN RELEVANT DE L'ALINEA 1				
Spécialités	Candidat·es Admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	59	36	10.16	6
Infrastructures et réseaux	61	38	10.09	10
Prévention et gestion des risques	53	40	10.13	14
Urbanisme, aménagement et paysages	32	31	10.56	10
Informatique et systèmes d'information	58	38	10.00	14

Soit un nombre total de 54 candidat·es admissibles.

IV - EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A) DEROULEMENT

Les épreuves d'admission :

- Alinéa 1 :

Pour l'examen relevant de l'alinéa 1, le jury a arrêté la liste des candidat·es admis·es à se présenter aux épreuves d'admission, d'après le total des points qu'ils·elles ont obtenu à l'ensemble des épreuves d'admissibilité, lors du jury d'admissibilité qui a eu lieu le 14 décembre 2020.

Les candidat.es admissibles se sont alors confronté.es à l'épreuve d'admission suivante : un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat.

Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du.de la candidat.e sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel les plus fréquemment rencontrés par un.e ingénieur.e (durée totale de l'entretien : quarante minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 5).

- Alinéa 2 :

L'examen professionnel prévu au 2° de l'article 10 du décret du 26 février 2016 susvisé comportait, quant à lui, un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du.de la candidat.e.

Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du.de la candidat.e sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, dont dix minutes au plus d'exposé).

Dates des épreuves d'admission :

Celles-ci se sont déroulées du 15 au 18 février 2021 au centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59).

Retour sur les épreuves orales d'admission :

➤ Quant à la préparation des candidat·es :

De manière générale, la plupart des candidat·es semblaient insuffisamment préparé·es.

Pour les candidat·es ayant préparé leur épreuve, la principale difficulté était de s'extraire des textes et des réponses préparés en amont, ces dernières n'étant pas forcément adaptées aux questions des membres du jury.

On note également qu'une préparation plus poussée serait nécessaire sur l'environnement professionnel.

➤ Quant au niveau des candidat·es :

Le niveau est très hétérogène.

Beaucoup de candidat·es ont du mal à s'extraire de leur environnement professionnel et très peu se projettent sur une posture d'ingénieur·e.

L'entretien révèle des faiblesses sur la conduite de projet et sur la conduite du changement. Les candidat·es restent sur leur zone d'expertise ou leur domaine d'activité. Il n'y a pas assez d'ouverture sur les autres missions possibles. Un manque de curiosité se fait ressentir.

B) RESULTATS D'ADMISSION

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination de la/du candidat·e.

Un·e candidat·e ne peut être admis·e si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidat·es admis·es à l'examen.

En cas de partage égal des voix, la voix du.de la président.e est prépondérante. »

Type d'examen		Candidat·es admissibles	Candidat·es Présent·es	Seuil d'admission	Candidat·es admis·es	Moyenne générale
Examen relevant de l'alinéa 1	Ingénierie, gestion technique et architecture	6	6	10.00	5	11.51
	Infrastructures et réseaux	10	10	10.00	8	10.80
	Prévention et gestion des risques	14	13	10.00	10	11.71
	Urbanisme, aménagement et paysage	10	10	10.00	8	11.74
	Informatique et systèmes d'information	14	14	10.00	10	10.76
	TOTAL	54	53		41	11.27
Examen relevant de l'alinéa 2		16	13	10.00	4	8.19

Soit un nombre total de 41 candidat·es admis·es pour l'examen relevant de l'alinéa 1, et de 4 candidat.es admis.es pour l'examen relevant de l'alinéa 2.

Tableau de notes

Type d'examen		Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≤ à 10
Examen relevant de l'alinéa 1	Ingénierie, gestion technique et architecture	17	7	0	2
	Infrastructures et réseaux	15.50	0	0	5
	Prévention et gestion des risques	18	7.50	0	5
	Urbanisme, aménagement et paysage	16	5.50	0	5
	Informatique et systèmes d'information	13	7	0	12
Examen relevant de l'alinéa 2		13	2	1	11

Le taux de réussite à l'épreuve d'admission (nombre d'admis·es par rapport au nombre de candidat·es présent·es) pour l'examen relevant de l'alinéa 1 est de 77.35% et de 30.77% pour l'examen relevant de l'alinéa 2.

C) PROFIL DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

○ REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGE

Alinéa 1 :

Parmi les 41 lauréat·es :

- 14 sont des femmes, ce qui représente 34.15%
- 27 sont des hommes, ce qui représente 65.85%

Les candidat·es de la tranche de 40 à 49 ans sont les plus nombreux·ses à avoir été admis·es.

Alinéa 2 : les 4 lauréats sont des hommes. Deux d'entre eux avaient entre 40 et 49 ans, et les deux autres avaient 50 ans et plus.

TRANCHES D'AGE	Nombre de candidat·es admis·es (alinéa 1)	%	Nombre de candidats admis·es (alinéa 2)	%
Tranche - 20 ans	0	0	0	0
Tranche de 20 à 29 ans	0	0	0	0
Tranche de 30 à 39 ans	17	41.46%	0	0
Tranche de 40 à 49 ans	20	48.78%	2	50%
Tranche de plus de 50 ans	4	0	2	50%

○ ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	Nombre de candidat·es admis·es (alinéa 1)	Nombre de candidats admis.es (alinéa 2)	REMARQUES
AISNE	0	0	75,61% des candidat·es admis·es pour l'examen relevant de l'alinéa 1 sont originaires de la région. Et 100% le sont pour les candidats de l'examen relevant de l'alinéa 2.
NORD	16	2	
OISE	3	0	
PAS DE CALAIS	8	2	
SOMME	4	0	
AUTRES DEPARTEMENTS	10	0	5 départements sont représentés hors région

○ FORMATION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

FORMATION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES				
	CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	NON PRECISÉ
Alinéa 1	21	14	2	4
Alinéa 2	1	3	0	0

Pour conclure, les membres du jury soulignent que la préparation aux différentes épreuves est indispensable. Les chiffres ci-dessus en témoignent.

Il est donc conseillé aux candidat·es de se « démarquer » les un·es des autres par une mise en valeur, un positionnement, une préparation adaptée.

Fait à Lezennes,
Le 14 Juin 2023,


Le Président du jury,
Jean BACHELET